

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 23 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit le 23 Mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - DOMINGIE Noël - HO THAM KOUIE Sandra -- ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERES Sylvie,

Absents excusés RAMALHO Irène –

Convocation du 17/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-07-

Nombre de votants 07

OBJET: Certificat d'Urbanisme terrain « La Pradelle »

Vu l'article L111-4 et L111-5

Vu le dossier CUB 024 043 17 S0006

Mr le Maire rappelle que la commune de Biron a acquis la parcelle cadastré D16 pour y réaliser des constructions d'habitation. En effet, lors de l'élaboration de la carte communale, les services de l'état et l'architecte des bâtiments de France avaient reconnu ce terrain constructible.

Vu la baisse de population sur la commune et le besoin de revitaliser le milieu rural.

Vu la demande d'un particulier pour construire une habitation.

Vu qu'aucune atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ne sera engendrée.

Vu qu'il n'y aura aucun surcroit de dépenses publiques (tous les réseaux sont sur la voie communale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande à l'unanimité qu'un certificat d'urbanisme soit accordé par la commission départementale..

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le 24/05/2018
 Le Maire
 Bruno DESMAISON

